

Le COTREP

Le COTREP a été créé en mars 2001 à l'initiative de la Chambre Syndicale des Emballages en Matière Plastique (CSEMP), d'Éco-Emballages et de Valorplast.

Ces trois partenaires représentent la chaîne des emballages plastiques ménagers : fabricant d'emballage plastique ou détenteur de procédé, conditionneur, producteur de matière plastique ou recycleur. Témoignant de l'attitude responsable des entreprises face à la prise en compte de la gestion des emballages ménagers en fin de vie, le COTREP s'adresse aux industriels qui s'interrogent sur la faisabilité du recyclage d'un nouvel emballage plastique, qu'ils soient conditionneurs, fabricants d'emballages plastiques, détenteurs de procédés, producteurs de matières plastiques.

Le COTREP mène deux types d'actions :

1. Constitution d'une base de connaissances à la disposition des industriels pour les aider à éco-concevoir un nouvel emballage. Elle se compose :

- d'un guide méthodologique et pratique "Concevoir une bouteille ou un flacon plastique pour qu'ils soient recyclés".
- d'avis généraux, sous la forme de fiches techniques décrivant l'impact de chaque composant de l'emballage sur le recyclage : matières plastiques, colles, encres, bouchons...

Cette base de connaissances est amenée à évoluer au gré des publications des fiches techniques et de leur actualisation, des évolutions technologiques.

Un exemple de fiche technique : une fiche décrit le comportement d'un bouchon en aluminium sur une bouteille en PET. Des perturbations sont observées au niveau :

- Du tri sur bouteille : une bouteille avec un bouchon en aluminium détectée entraîne jusqu'à l'éjection de 10 bouteilles. Ceci cause des pertes et autant de déchets à traiter.
- Du tri sur paillette : pour une paillette en aluminium détectée, jusqu'à 1000 paillettes peuvent être éjectées.
- De la granulation et de la transformation : l'aluminium pré-



sent obture les filtres, les filières, perturbe ainsi le procédé de recyclage et dégrade la qualité du produit fini.

Le COTREP conclut qu'en l'état actuel des équipements et techniques uti-

lisés et disponibles en

Europe, ce système de bouchage perturbe

significativement le recyclage des bouteilles et flacons en PET. Le COTREP déconseille l'utilisation de ce système de bouchage.

2. Émission d'avis techniques sur la recyclabilité d'un nouvel emballage plastique, à la demande d'un industriel. L'avis technique permet d'apprécier la compatibilité de ce nouvel emballage avec les dispositifs de collecte et de tri français et de recyclage européen. Il est également un outil pour répondre aux exigences essentielles de la directive européenne emballages et déchets d'emballages et au respect de la norme Recyclage matière EN 13430.

Toutes les études menées sont encadrées par une convention entre le COTREP et le demandeur, à travers laquelle le COTREP s'engage à étudier le dossier en toute confidentialité.

Pour régir son fonctionnement, le COTREP a rédigé une charte signée par les présidents des trois entités.

Cette charte, ainsi que tous les avis techniques et généraux et le guide méthodologique, sont disponibles sur les sites Internet des trois membres fondateurs du COTREP.

Les principes de fonctionnement du COTREP :

Le COTREP est conscient des contraintes de tous les intervenants de la chaîne, qu'elles soient techniques, commerciales ou économiques. L'action du COTREP a pour objectif d'évaluer l'impact sur le recyclage tout en permettant l'innovation.

Dans ses analyses, le COTREP tient compte de l'aspect fonctionnel de l'emballage ou de ses composants : l'emballage doit protéger ce qu'il vend et vendre ce qu'il protège au bénéfice du consommateur. Le COTREP respecte l'exigence de confidentialité des informations reçues à ce titre et une déontologie de communication.

Le guide méthodologique du COTREP :

Le COTREP a publié un Guide méthodologique et pratique pour intégrer, au moment de la conception d'une bouteille plastique, le fait qu'elle sera recyclée après consommation. Ce guide explique la deuxième vie de la bouteille plastique après utilisation par le consommateur et dégage ainsi des pistes de réflexions pour les concepteurs d'emballages. Ce guide est disponible sur les sites Internet des membres du COTREP.

Le COTREP constitue un outil de prévention qui permet à tous les acteurs de la chaîne de l'emballage de s'inscrire dans une démarche d'éco-conception en prenant en compte, très en amont, la fin de vie de l'emballage.

Les connaissances ainsi accumulées et constamment réactualisées favorisent le développement d'emballages plastiques toujours plus innovants et optimisés pour le recyclage. ■

Contacts COTREP

CSEMP

infos@packplast.org – www.packplast.org

> [accès direct COTREP](#)

ECO-EMBALLAGES

[Laure Vidal – info@eco-emballages.fr](mailto:Laure.Vidal@eco-emballages.fr)

[www.eco-emballages.fr/docothèque/rubrique
prévention](http://www.eco-emballages.fr/docothèque/rubrique_prevention)

Vous êtes un producteur de matière plastique ou un recycleur :

VALORPLAST

valorplast@valorplast.com – www.valorplast.com

> [accès direct COTREP](#)